

verbe qui suit *avant que* exprime une action sur l'existence de laquelle il ne s'élève aucun doute.

Quand je dis : « Fermez la cage *avant que* l'oiseau *ne* sorte, » j'indique les précautions que l'on doit prendre, et je n'affirme pas que l'oiseau sortira; tandis que si je veux faire prendre des précautions pour tenir chaudement un oiseau lorsqu'il est encore sans plumes, je dirai : « Tenez ce petit oiseau dans un nid ou dans du coton, pour « qu'il ne souffre pas *avant que* ses plumes aient paru. » Je supprime ici le *ne*, parce que je n'ai pas de doute sur la naissance future des plumes. Quelques exemples pris dans nos bons écrivains confirmeront la règle que nous venons de donner.

Marmontel a dit : « A peine chacun se contient dans l'attente du signal; hâtez-vous de le donner vous-mêmes, *avant que* vos trompettes *ne* vous échappent et *ne* le donnent malgré vous. » — « N'avez-vous pas vu les satellites de Pompée environner Milon *avant qu'il* fût jugé? » — Dans le premier exemple, il y a du doute sur l'action future des trompettes; cela est si vrai, que si l'on prend la précaution indiquée par le premier membre de la phrase, l'action à peindre après *avant que* n'existera pas. Dans le second exemple, il ne peut pas y avoir de doute sur le jugement de Milon, puisque le jugement avait existé.

On lit dans Buffon : « L'isatis, moins fort, mais beaucoup plus léger que le glouton, lui sert de pourvoyeur : celui-ci le suit à la chasse, et souvent lui enlève sa proie *avant qu'il ne* l'ait entamée; au moins il la partage. » — « Lorsque le tigre leur fend et leur déchire le corps, c'est pour y plonger la tête et pour sucer à longs traits le sang dont il vient d'ouvrir la source, qui tarit presque toujours *avant que* sa soif *ne* s'éteigne. » Dans ces deux circonstances, le doute est bien établi; il peut se faire que la proie soit entamée par l'isatis, mais aussi elle peut ne pas l'être. Dans le second exemple, la soif du tigre s'éteindra-t-elle? S'il y a des probabilités pour l'affirmative, il y en a davantage pour la négative; donc il fallait exprimer le doute, et mettre la dubitative *ne*.

C'est ainsi que Delille a dit (traduct. de l'*Énéide*) :

Je ne puis y toucher *avant que* des eaux pures  
Du sang dont je suis teint n'aient lavé les souillures.

Que Racine, dans *Athalie*, a dit sans employer la négative *ne* :

*Avant que* son destin s'explique par ma voix. (Acte I, sc. 2.)

Bossuet (dans son *Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche*) : « Gand tombe avant qu'on pense à le munir. »

Et Voltaire (*Siècle de Louis XIV*) : « Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre (le *Tartuffe*) *avant même qu'il* fût achevé. »

(M. Perrier, *Manuel des Amateurs de la langue française*.)

L'Académie ne donne pas un seul exemple de la négative après *avant que*; et nous pensons qu'il est assez difficile de bien établir la distinction avancée ici. Par exemple, dans les vers cités de Delille, il ne peut y avoir doute sur le résultat de l'ablution; elle purifiera; elle lavera les souillures : donc la négation est inutile. Nous croyons qu'en général il est plus sûr de supprimer la négative; mais ici encore l'usage et le goût sont la meilleure règle. A. L.

#### NIER.

Le sens négatif de *nier* se porte sur la proposition subordonnée : ainsi *je nie que je l'aie dit* signifie à peu près : *je dis que je ne l'ai pas dit*, sauf toutefois la différence qui se trouve entre une proposition exprimée par un tour négatif, et la même proposition avec le tour positif.

Avec *je nie*, le sens est moins décidé, moins précis, et le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif; avec *je dis*, le sens est plus affirmatif, plus précis, et le verbe de la proposition subordonnée est à l'indicatif. Cette phrase : *je nie qu'il l'ait fait* n'est pas exactement la contradictoire de *je dis qu'il l'a fait*.

(M. Collin d'Ambly, page 70.)

Si nous rendons *je nie* négatif, nous disons *je ne nie pas que je ne l'aie dit*, et non pas *je ne nie pas que je l'aie dit*. Notre langue aime deux négatives ensemble qui n'affirment pas comme en latin, où *nec non* veut dire *et*.

Telle est l'opinion de Vaugelas (42<sup>e</sup> Remarque), de Patru (sur cette même Remarque), de l'Académie (p. 45 de ses *Observations*), de Beauzée (*Encyclop. mét.*, au mot *Négation*), de Marmontel (p. 300), de Féraud, de Lévizac, etc., etc.

Et les écrivains paraissent l'avoir adoptée, puisqu'on lit dans Voltaire (*la Princesse de Babylone*) : « Après les quarante énormes diamants qu'il vous a donnés, vous ne pouvez nier qu'il ne soit le plus généreux des hommes. » — Dans Boileau (*Réflexion crit. sur Longin*) : « Je ne nierai pas cependant qu'il ne fût homme de très grand mérite, fort savant surtout dans les matières de physique. » — Dans J.-J. Rousseau (*Mélanges : le Persifflueur*) : « On ne peut nier que je ne sois très fondé à m'ériger en Aristarque, en juge souverain des ouvrages nouveaux, etc. » — Dans D'Alembert : « Je ne

« *nie pas* que nous *ne* puissions en sentir quelque chose. » — Dans Fénelon (*Dial. de Socrate et d'Alcibiade*) : « Vous *ne* sauriez *nier* qu'un homme *n'apprenne* bien des choses quand il voyage et qu'il étudie sérieusement les mœurs des peuples. » — Et dans le *Dictionnaire de l'Académie* (édit. de 1762) : « Je *ne nie pas* que cela *ne* soit. »

Il semble, dit M. Collin d'Ambly, que ce *ne* soit redondant, parce qu'il détruit le sens négatif de *je nie*, et que la valeur positive de cette phrase est à peu près, *je dis que je l'ai dit*; mais il faut observer que le sens de *je nie* se porte sur la proposition subordonnée, et qu'il ne peut être entièrement détruit que par une négative dans cette proposition. En effet, *je ne nie pas* ne signifie pas exactement *je dis oui*, du moins dans toutes les circonstances; il reste toujours du négatif qui force le verbe de la proposition subordonnée à être au subjonctif, et que le *ne* de cette proposition achève de détruire.

Quand *je nie* est interrogatif, l'interrogation produit l'effet de la négation, et alors il faut employer *ne* dans la proposition subordonnée. « Peut-on *nier* que la santé *ne* soit préférable aux richesses? » (M. COLLIN D'AMBLY et FÉRAUD.)

Il est à remarquer cependant que quelques écrivains ont retranché, avec *nier*, la négative qui doit précéder le second verbe. J.-J. Rousseau a dit : « Je *ne nie pas* qu'il *ait* raison. »

Cette manière de s'exprimer, dit Féraud, est bien loin d'être adoptée par beaucoup d'écrivains. L'Académie d'ailleurs s'est prononcée contre cette suppression, et déjà, du temps de Vaugelas, la négative était, comme le fait observer Th. Corneille, employée même par le peuple.

L'Académie, en 1835, au mot *ne*, dit formellement qu'après le verbe *nier* on peut indifféremment supprimer le *ne* ou l'employer, et elle admet cette phrase : « Je *ne nie pas* que cela *soit*. » Il semble qu'il y ait dans cette forme une affirmation plus positive du fait. Ainsi, elle conviendrait mieux pour énoncer une vérité incontestable : « Je *ne nie pas* que Dieu existe. » Mais en général l'usage de la négative est plus commun. A. L.

Enfin, dans le sens affirmatif il ne faut point de négative au verbe mis après *nier* : « *Nier* que la puissance divine *s'étend* à toutes choses, c'est un blasphème. » (FÉRAUD.)

#### DÉSESPÉRER, DISCONVENIR.

On dit avec la négative dans la proposition subordonnée, comme après *nier* négatif ou interrogatif : « On *ne désespérait pas* que vous

« *ne* devinssiez riche. » (BEAUZÉE et M. LAVEAUX.) — « Je *ne désespère pas* que nous *n'ayons* du beau temps. » (M. COLLIN D'AMBLY.) — « Pouvez-vous *désespérer* que vous *ne* le revoyiez quel- que jour? » (Le même.) — « Je *ne disconviens pas* que vous *ne* soyez instruit. » (BEAUZÉE.) — « Pourriez-vous *disconvenir* que ce remède *ne* soit meilleur que tous les autres? » (SÉVIGNÉ.) — « Vous *ne* sauriez *disconvenir* qu'il *ne* vous ait parlé. »

(Féraud, M. Laveaux, *Dict. des diffic.*, et l'Académie, édit. de 1762.)

NOTA. On trouve aussi dans le *Dictionnaire de l'Académie* : « Vous *ne sauriez disconvenir* qu'il vous ait parlé; » et elle dit, comme pour le verbe *nier*, que l'on peut à volonté supprimer la particule *ne* ou l'employer.

#### DOUTER.

Le verbe *douter* produit à peu près les mêmes résultats que *nier*. Nous disons : « Je *doute* qu'il soit heureux, » cela veut dire à peu près : « je crois, je soupçonne qu'il n'est pas heureux. »

« Je *doute que* le ris excessif *convienne* aux hommes, qui sont mortels. » (LA BRUYÈRE.) — Ainsi le sens de la négative de *je doute* se porte sur la proposition subordonnée. (M. Collin d'Ambly, p. 73.)

Si *douter* est négatif, nous mettons *ne* dans la proposition subordonnée : (Même autorité.)

*Ne doutez point*, seigneur, que ce coup *ne* la frappe,  
Qu'en reproches bientôt sa douleur *ne* s'échappe.

(Racine, *Britannicus*, acte III, sc. 1.)

Et *je ne doute point*, quoiqu'il n'en ait rien dit,  
Que tu *ne* sois de tout le complice maudit.

(Molière, *l'Étourdi*, acte IV, sc. 7.)

« Je *ne doute pas* que le successeur qui m'est destiné *n'ait* plus de talent et de capacité que moi. » (FLÉCHIER.) — « Je *ne doute pas* que la vraie dévotion *ne* soit la source du repos. » (LA BRUYÈRE.) — « Aucun physicien *ne doute* aujourd'hui que la mer *n'ait* couvert une grande partie de la terre habitée. » (D'ALEMBERT.) — « Je *ne doute pas* qu'il *n'arrive*. » (L'Académie et M. LAVEAUX.)

*Douter*, lorsqu'il est interrogatif, exige également que le second verbe soit précédé de *ne* : « *Doutez-vous* qu'il *ne* vienne? » (MARMONTEL.) — « *Doutez-vous* qu'il *n'obéisse*? » (FÉRAUD.)

*Doutez-vous que* l'Euxin *ne* me porte en deux jours  
Aux lieux où le Danube y vient finir son cours?

(Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 1.)

Ainsi Crébillon a péché contre cette règle quand il a dit dans *Rhadamiste* :

*Doutez-vous, quels que soient vos services passés,  
Qu'un retour criminel les ait tous effacés ?* (Acte I, sc. 3.)  
(M. Collin d'Ambly et Marmontel.)

— L'Académie, dans son *Dictionnaire*, en 1835, donne pour exemples : « *Doutez-vous que je sois malade ?* » — « *Doutez-vous que je ne tombe malade, si je fais cette imprudence ?* » Dans le premier cas, *doutez-vous* signifie *révoquez-vous en doute*, et alors la proposition subordonnée est une affirmation. Ici donc encore la pensée domine la règle. Dans le second cas, au contraire, le verbe indique l'incertitude et la règle s'applique. C'est ainsi que Molière a pris une tournure exceptionnelle dans ce vers : « Il ne faut point *douter* qu'il fera ce qu'il peut ; c'est-à-dire, on peut être assuré, il faut croire que, etc. A. L.

#### EMPÊCHER, DÉFENDRE, TENIR.

La proposition subordonnée de *empêcher* est toujours négative, parce que ce verbe exprime un obstacle pour qu'une chose ne soit pas et jamais pour qu'elle soit. Cette proposition ne devient jamais positive, quand même *empêcher* serait négatif ou interrogatif :

« J'empêche  
« Je n'empêche pas  
« Puis-je empêcher } qu'il ne vienne. »

M. Collin d'Ambly, qui donne cette règle sur le verbe *empêcher*, a pour lui l'autorité d'un grand nombre d'écrivains.

*Vous n'empêchez pas que ma gloire offensée  
N'en punisse aussitôt la coupable pensée.*  
(Racine, *Mithridate*, acte II, sc. 6.)

« Il marche, dort, mange et boit tout comme les autres ; mais cela *n'empêche pas* qu'il ne soit fort malade. » (MOLIÈRE, le *Malade Imaginaire*, acte II, sc. 3.) — « Les fautes d'Homère *n'ont jamais empêché* qu'il ne fût sublime. » (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, t. III.) — « Je *n'empêche point* qu'on ne te donne.... » (MADAME D'ACIER, *Odyssée*.) — « Cela *n'empêchait pas* qu'elle ne connût la bonne littérature, et qu'elle n'en parlât fort bien. » (J.-J. ROUSSEAU.)

Et dans le sens affirmatif : « La pluie *empêcha* qu'il ne s'en allât promener. » (L'Académie.) — « La pluie presque continue *empêche* qu'on ne se promène dans les cours et dans les jardins. » (RACINE, 45<sup>e</sup> lettre à Boileau.) — « Cela *n'empêche pas* qu'à la source les gens qui veulent s'instruire ne lisent des ouvrages qu'il

« faut méditer. » (VOLTAIRE.) — « Je couvrais ces matières-là d'un galimatias philosophique qui *empêchait* que les yeux de tout le monde ne les reconnussent pour ce qu'elles étaient. » (FONTENELLE, *Dialogue de Platon et de Marguerite d'Écosse*.)

Cependant nous ferons observer que pour le sens négatif seulement cette règle a plus d'un contradicteur.

D'abord l'Académie dit indifféremment : *Je n'empêche pas qu'il ne fasse*, ou *je n'empêcherai pas qu'il fasse*.

Et M. Auger, dans son *Commentaire sur le Misanthrope de Molière* (acte IV, sc. 4) et sur *Mélicerte* (acte I, sc. 5), paraît adopter cette tournure de phrase.

Ensuite Wailly, Féraud, MM. Boinvilliers, Lemare et Chapsal disent positivement qu'on ne doit plus mettre *ne* après *que*, quand *empêcher* est accompagné de *ne pas* ou *ne point* : « Si l'on ne veut pas faire le bien, il ne faut pas *empêcher* que les autres le fassent. »

Et Marmontel, qui croit que l'usage autorise de dire : *je n'empêche pas qu'il ne sorte*, pense que s'il sort en effet il faut dire *qu'il sorte* sans négation ; mais que s'il ne sort point, alors *je n'empêche pas qu'il ne sorte* lui semble mieux dit.

De sorte que l'écrivain qui, dans le sens négatif, ferait usage de la négative ou qui la supprimerait ne serait pas à blâmer.

DÉFENDRE a beaucoup d'analogie avec *empêcher* ; l'un et l'autre expriment un obstacle apporté. Mais *défendre*, opposé direct de *permettre*, est un obstacle apporté par une volonté puissante qui agit ; c'est un ordre précis pour qu'une chose ne soit pas. *Empêcher* est un obstacle qui ne suppose souvent ni volonté ni action ; il peut être apporté par des êtres sans volonté et en repos.

Notre langue considère l'ordre précis de *défendre*, et transporte le sens négatif sur la proposition subordonnée, qui n'a jamais *ne* : « J'ai *défendu* que vous *fissiez* cette chose. » (L'Académie.)

*Mais il me semble, Agnès, si ma mémoire est bonne,  
Que j'avais défendu que vous vissiez personne.*  
(Molière, *l'École des Femmes*, acte II, sc. 6.)

*J'ai même défendu par une expresse loi  
Qu'on osât prononcer votre nom devant moi.*  
(Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 5.)

« Il *défendit* qu'aucun étranger entrât dans la ville. » (VOLTAIRE, *Charles XII*.) — « Je *défends* qu'on marche de ce côté. — Je *défends* qu'on prenne les armes. » (VOLTAIRE, 9<sup>e</sup> Remarque sur *Corneille*.)

Plusieurs écrivains cependant ont fait usage du verbe *défendre* avec la négative *ne* : « Le roi *défendit* de *ne* pas songer à ce mariage. » (Mém. de BERWICK.) — « Il lui *défendit* avec dureté de *ne* jamais se présenter devant lui. » (VERTOT.) — « On vérifia quatre déclarations... la troisième pour *défendre* au parlement de *ne* plus se mêler que des affaires civiles et criminelles. » (D'AVRIGNY.) — « Sa Majesté défend de *ne* rien écrire pour soutenir cette doctrine. » (Le même.)

Mais, comme le fait observer Féraud, la négative *ne* doit d'autant plus être supprimée dans chacune de ces phrases, que *défendre de ne pas songer, de ne jamais se présenter, de ne plus se mêler, enfin de ne rien écrire*, c'est vouloir qu'on songe, qu'on se présente, etc., etc.

TENIR. Lorsque la phrase principale offre une espèce d'obstacle, il faut avec ce verbe employer *ne* dans la phrase subordonnée; dans le cas contraire il ne faut pas en faire usage. On dira donc : « Il *tient* à moi que cela se fasse. » — « Il *ne tient* pas à moi que cela *ne* se fasse. » — « A quoi *tient-il* que cela *ne* se fasse? » (M. COLLIN D'AMBLY.)

« Il *ne tient* à rien  
« Il *ne tient* pas à grand'chose } que nous *n'*ayons un procès. »  
« Il a *tenu* à peu

(L'Académie et M. LAVEAUX.)

La phrase subordonnée est accompagnée de la négative dans les cinq derniers exemples, parce que la phrase principale marque une espèce d'obstacle. En effet, *il ne tient pas à moi* peut se rendre par *je n'empêche pas; il ne tient à rien*, par *il s'en faut peu*; mais il n'en est pas ainsi de *il tient à moi, il dépend de moi*; ces deux expressions ne présentent pas l'idée d'un obstacle, et ne peuvent se rendre par *j'empêche*.

Les Grammairiens et les écrivains viennent justifier ces principes : « Je ne sais à quoi il *tient* que je *ne* lui rompe en visière. » (L'Académie.) — « Il *ne tiendra* qu'à lui que le différend *ne* se vide par une bataille. » (VAUGELAS.) — « Il *ne tint* pas à eux que la ville *ne* fût démolie. » (D'ABLANCOURT.)

Mais il *ne tient* qu'à vous que son chagrin *ne* passe.

(Molière, *le Misanthrope*, acte II, sc. 3.)

« Il *ne tiendra* pas à moi qu'on *ne* vous rende tout l'honneur qui vous est dû. » (BOILEAU.)

Si *il ne tient pas* est interrogatif, on peut supprimer *ne*.

« *Ne tient-il* pas à moi que tout cela se fasse? »

En général, il me semble qu'on doit supprimer *ne* de la phrase subordonnée toutes les fois que la phrase principale, avec ses accessoires, ne présente pas l'idée d'un obstacle apporté.

(M. Collin d'Ambly, page 77.)

#### CRAINdre, TREMBLER, APPRÉHENDER, AVOIR PEUR.

*Craindre*, employé par extension, exprime une affection pénible, un sentiment d'inquiétude, et dans ce sens il est opposé à *désirer*; il signifie *désirer* négativement, de même que *regretter* signifie *désirer* ce qu'on n'a plus.

Comme on peut désirer la réussite ou la non-réussite d'une affaire, de même on peut craindre sa réussite ou sa non-réussite. Ainsi *je désire la réussite* et *je crains la non-réussite* sont deux phrases qui ont à peu près la même valeur; il en est de même de *je désire la non-réussite*, et *je crains la réussite*.

Il y a donc deux cas à considérer dans l'emploi de *craindre* : lorsqu'on désire la chose, ou lorsqu'on ne la désire pas.

1° Lorsqu'on désire la chose, on *crain*t, on *tremble*, on *appréhende*, on a *peur* qu'elle n'arrive pas. La proposition subordonnée de *craindre*, de *trembler*, de *appréhender*, de *avoir peur* est toujours négative dans ce cas; elle a *ne pas*, quelque forme qu'ait la proposition principale : « Je *crains*, je *tremble*, j'*appréhende*, j'*ai peur* qu'il n'arrive pas. » — « Je *ne crains pas*, je *ne tremble pas*, je *n'appréhende pas*, je *n'ai pas peur* qu'il n'arrive pas. » — « *Craignez-vous, tremblez-vous, appréhendez-vous, avez-vous peur* qu'il n'arrive pas? »

Il semble que dans ce cas le sens négatif de *je crains*, *je tremble*, *j'appréhende*, *j'ai peur* est détruit par le négatif de la proposition subordonnée; c'est à peu près comme si l'on disait : *Je ne désire pas qu'il n'arrive pas, je désire qu'il arrive*.

2° Lorsqu'on ne désire pas la chose, on la *crain*t. La proposition subordonnée dans ce cas prend *ne sans pas*, si *craindre*, *trembler*, *appréhender*, *avoir peur* n'est ni négatif ni interrogatif : « Je *crains*, je *tremble*, j'*appréhende*, qu'il n'en arrive faute. » (L'Académie et M. LAVEAUX.) — « J'*ai peur* qu'il n'en soit mauvais marchand. » (L'Académie.) — « Je *tremble* qu'il ne revienne. » (M. LAVEAUX.)

Ce *ne* de la proposition subordonnée, que d'Olivet appelle prohibitif, paraît redondant et abusif à d'autres Grammairiens. Cepen-

dant il a lieu en latin; c'est également l'usage constant et uniforme de tous nos écrivains, et nous sentons nous-mêmes que nous ne pouvons le supprimer; il est donc fondé en raison.

Ce *ne*, employé dans ce cas après *craindre*, *trembler*, *appréhender*, *avoir peur*, sert à achever le sens négatif annoncé par *je crains*. Le sens négatif de *je crains* ne se porte pas assez directement, assez efficacement sur la proposition subordonnée; nous employons ce *ne* pour marquer sous quel rapport cette proposition doit être comprise: « Je n'ai jamais importuné Votre Majesté pour lui demander « du bien; *je crains* que *je ne* l'importune en lui disant qu'elle m'en « a fait (\*). » (FLÉCHIER.)

*Je crains* presque, *je crains* qu'un songe *ne* m'abuse.  
(Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 2.)

*Il tremble* qu'un discours, hélas! trop véritable,  
Un jour *ne* leur reproche une mère coupable.  
(Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 3.)

*Tremble* qu'à mon retour, amant fier et jaloux,  
Je n'immole avec toi deux perfides époux.  
(Colardeau, *Caliste*, acte I, sc. 3.)

« *Je tremble* que cela *n'*arrive. » (L'Académie.)

*Craignez*, Seigneur, *craignez* que le ciel rigoureux  
*Ne* vous hâisse assez pour exaucer vos vœux.  
(Racine, *Phèdre*, acte V, sc. 3.)

« *J'appréhende* un peu qu'il *ne* vous retienne. » (Le même, *Lettre à Boileau*.) — « La même justesse d'esprit qui nous fait écrire de « bonnes choses, nous fait *appréhender* qu'elles *ne* le soient pas assez pour mériter d'être lues. » (LA BRUYÈRE, chap. 1<sup>er</sup>, p. 141.) — « On *appréhende* que la fièvre *ne* revienne. » (L'Académie.) — « Jus- « que-là que mes amis *eurent peur* que cela *ne* me fit une affaire « auprès de cet illustre ministre. » (BOILEAU, *Lettre à M. de Vivonne*.)

*J'ai peur* que l'univers, qui sait ma récompense,  
*N'*impute mes transports à ma reconnaissance.  
(Le même, *Épître VIII*.)

Le soleil étonné de tant d'effets divers,  
Eut *peur* de se voir inutile,  
Et qu'un autre que lui *n'*éclairât l'univers.  
(Racine, *la Nymphe de la Seine à la Reine*.)

(\*) De l'importuner eût été plus correct.

« *J'ai peur* que cela *ne* vous fasse de la peine. » (L'Académie.)

Si *craindre*, *appréhender*, *avoir peur*, *trembler* sont accompagnés de *ne pas*, la proposition subordonnée ne prend pas *ne*; « Je *ne crains pas*, je *n'appréhende pas*, je *ne tremble pas*, je *n'ai pas peur* qu'il arrive. » (L'Académie.)

Dans ce cas l'inquiétude cesse, il n'y a plus de désir qu'il arrive ou qu'il n'arrive pas: *Je suis tranquille*, *je suis sûr qu'il n'arrivera pas*. Il n'y a pas de *ne* dans la proposition subordonnée parce que cette phrase équivaut à peu près à celle-ci: « Je *ne crois pas* qu'il « arrive, je crois qu'il n'arrivera pas. »

Hélas! on *ne craint pas* qu'il venge un jour son père,  
On *craint* qu'il *n'*essuyât (422) les larmes de sa mère.  
(Racine, *Andromaque*, acte I, sc. 4.)

*Ne craignez point* que prêt à vous désobéir,  
Il apprenne avec moi, seigneur à vous trahir.  
(Crébillon, *Xerxès*, acte III, sc. 5.)

« Je *ne crains pas* qu'on soupçonne de partialité sur cet article « un homme que l'on n'a pas accusé jusqu'ici d'être fort douce- « reux. » (CRÉBILLON, *Préface de la tragédie d'Idoménée*.)

. . . . Vous *ne* devez pas *craindre*  
Qu'à prendre aucun parti je veuille vous contraindre.  
(Destouches.)

Dans tous ces cas *ne pas craindre* indique une espèce de certi-

(422) Beaucoup de Grammairiens voudraient substituer *qu'il n'essuie* à *qu'il n'essuyât*; mais il n'y a pas le moindre doute que ce changement occasionnerait un contre-sens; car ici l'action *d'essuyer les larmes* est conditionnelle: « On *craint* qu'il *n'*essuyât les larmes de sa mère s'il restait avec elle, » ou « on *craint* qu'il *n'*essuyât, » dit évidemment la même chose; et comme l'imparfait du subjonctif doit s'employer lorsqu'on veut exprimer une action dépendante d'une condition à laquelle on ne s'attend point, puisqu'on ne peut changer le passé, Racine, dont le tact était sûr, a pu et dû dire, *on craint qu'il n'essuyât*, et non pas: *on craint qu'il n'essuie*.

— Nous avons déjà (page 694) donné notre avis sur ces deux vers, et nous persistons à y voir une incorrection. Si l'action *d'essuyer les larmes* est conditionnelle, l'action *de venger son père* l'est aussi. On peut également suppléer la condition: « On ne craint pas que, si on le laissait vivre, il *vengât* son père, mais on craint qu'il *n'*essuyât, etc. » Nous persistons à croire qu'il eût été plus régulier de mettre les deux verbes au même temps; et de plus, nous ne pensons pas qu'après les mots *il venge un jour*, le présent *il n'essuie*, qui serait plus exact, puisse en aucune façon occasionner un contre-sens. A. L.

tude. « On est sûr qu'il *ne* se vengera *pas*... Soyez sûr qu'il *n'*ap-  
« prendra *pas*. »

On aura les mêmes résultats si *craindre* est interrogatif ou accompagné de quelques mots qui produisent l'effet de la négation.

Quand on est bien portant,	}	On ne craint pas	} Que les excès incommodes.
		On craint peu	
		On craint moins	
		Doit-on craindre	
		On vit sans craindre	

Je *crains* peu qu'un grand roi puisse en être jaloux.

(Crébillon, *Electre*, acte II, sc. 4.)

Car dans tous ces cas on a une espèce de certitude que les excès n'incommoderont pas. Si cette certitude n'a pas lieu, il faut employer *ne* dans la proposition subordonnée. C'est ainsi que Crébillon a dit :

Et si je *n'*avais *craint* que d'un si noir forfait  
Ma pitié *ne* m'eût fait soupçonner en secret.

(Xerxès, acte V, sc. 7.)

Quoi ! *craignez-vous* déjà qu'ils *ne* soient écoutés ?

(Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 4.)

Parce que dans ces exemples le sens interrogatif de *craignez-vous* n'est pas équivalent au négatif *ne craignez pas, soyez sûr*. C'est ainsi que nous dirions : « Vous avez l'air inquiet, *craignez-vous* qu'il *ne* soit arrivé quelque chose de fâcheux à vos enfants ? »

Cependant Racine a dit dans *Bérénice* (act. V, sc. 5) :

Quoi ! dans mon désespoir trouvez-vous tant de charmes ?  
*Craignez-vous* que mes yeux versent *trop peu* de larmes ?

L'expression *trop peu* tient lieu de la négative, car nous rendrons le même sens par : « *craignez-vous* que mes yeux *ne* versent pas assez de larmes ? »

Si *craindre* est négatif et interrogatif en même temps, on doit mettre *ne* : « *Ne craignez-vous pas* qu'il *ne* vienne ? » (pour dire, *il pourrait bien venir*, espèce de menace.)

(Marmontel et M. Auger, *Comment. sur Molière : Don Garcie de Navarre*, vol. II, page 203.)

Racine, au lieu de dire dans *Phèdre* (act. V, sc. 3) :

*Craignez*, seigneur, *craignez* que le ciel rigoureux  
*Ne* vous hâisse assez pour exaucer vos vœux.

aurait pu dire :

Et *ne craignez-vous pas* que le ciel rigoureux  
*Ne* vous hâisse assez, etc.

C'est encore ainsi qu'il s'exprime dans *Athalie* (act. III, sc. 5), où l'interrogation n'est marquée que par le sens et la ponctuation, et non par la transposition du pronom sujet :

Vous souffrez qu'il vous parle ? et vous *ne craignez pas*  
Que du fond de l'abîme entr'ouvert sous ses pas  
Il *ne* sorte à l'instant des feux qui vous embrasent,  
Ou qu'en tombant sur lui ces murs *ne* vous écrasent ?

Il aurait pu dire : *et ne craignez-vous pas*... ? Mais il a voulu donner à cette phrase le même tour qu'à la précédente, *vous souffrez*..... qui signifie évidemment : *comment pouvez-vous souffrir*.... ?

Toutefois ce grand écrivain n'est pas si correct quand il dit dans une lettre : « *Ne craignez-vous point* que l'on vous fasse le même « traitement ? » au lieu de *NE CRAIGNEZ-VOUS POINT que l'on NE vous fasse*, parce que cette phrase peut se rendre par : *vous devez craindre que l'on ne vous fasse*..... (M. Collin d'Ambly, p. 70 et suiv.)

#### SE DÉFIER.

Ce verbe ayant à peu près le sens de *craindre* doit, pour la négative, suivre la même règle. Ainsi puisqu'on dit : « On doit *craindre* qu'ils *ne* viennent, » pourquoi ne dirait-on pas : « On doit « *se défier* qu'ils *ne* viennent ? »

Au contraire, quand *se défier* est employé avec la négative, on la supprime avant le verbe régi, comme cela se pratique avec le verbe *craindre* : « Je *ne* me serais jamais *défié* que vous dussiez me manquer. » (L'Académie.)

(Le Dict. crit. de Féraud.)

#### PRENDRE GARDE, GARDER.

*Prendre garde*, signifiant *faire attention, observer*, est suivi d'une proposition positive ou négative, selon le sens : « *Prenez garde* qu'on « vous dit la vérité. » — « *Prenez garde* qu'on ne vous dit pas la « vérité. » (M. COLLIN D'AMBLY.) — « *Prenez garde* que l'auteur « *ne* dit pas ce que vous lui prêtez. » BEAUZÉE.)

Si *prendre garde* signifie *prendre des précautions*, la proposition

subordonnée a toujours *ne*, de même que pour le verbe *empêcher*, parce que l'on prend des précautions pour qu'une chose ne soit pas, et non pour qu'elle soit; et alors, l'esprit étant occupé du désir que la chose ne soit pas, il n'y a que la négation qui puisse exprimer ce désir: « *Prenez garde que cela n'arrive.* » (L'Académie.) — « *Prenez garde qu'il ne sorte.* » (BEAUZÉE.) — « *Prenez garde que cet enfant ne tombe.* » (FÉRAUD.)

*Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire  
Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire.*

(Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)

(Beauzée, *Encycl. méth.* — M. Collin d'Ambly, page 85. — Et l'Auteur anonyme du *Traité des Négations*, page 39.)

*Garder.* Dans le sens de *prendre garde*, ce verbe s'emploie quelquefois sans pronom personnel. Voyez ce qui a été dit page 628.

Employé ainsi, *garder* exige *ne* dans la proposition subordonnée :

*Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée  
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.*

(Boileau, *Art poétique*, chant I.)

*Mais pour un vain honneur qui vous a fait rimer,  
Gardez qu'un sot orgueil ne vous vienne enfumer.*

(Le même, chant II.)

*Gardez qu'avant le coup votre dessein n'éclate.*

(Racine, *Andromaque*, acte III, sc. 1.)

*Gardez, pour vous punir de cet orgueil étrange,  
Que le ciel à la fin ne souffre qu'on vous venge.*

(Corneille, *le Cid*, acte V, sc. 4.)

#### IL S'EN FAUT.

*Il s'en faut* exprime (dans toute sa conjugaison) une absence, une privation dont le sens négatif se porte sur la proposition subordonnée; alors, quand ce verbe n'est accompagné ni d'une négation, ni de quelque mot qui ait un sens négatif, tel que *peu*, *guère*, *presque*, *rien*, etc., etc., la proposition subordonnée s'emploie sans la négative *ne*: « *Il s'en faut* beaucoup que l'un soit du mérite de l'autre. » (L'Académie, au mot *falloir*.) — « *Il s'en fallait* cent pistoles que la somme entière y fût. » (BEAUZÉE.) — « *Tant s'en faut* qu'un chrétien doive haïr son prochain, qu'au contraire il est obligé de le secourir et de faire du bien même à ses ennemis. » (TRÉVOUX.) — « Je puis vous assurer qu'il *s'en faut* bien qu'on y

« meure de faim. » (RACINE, *let. XVI<sup>e</sup> à Boileau*.) — « *Il s'en fallait* cependant bien que la tranquillité de Lusane eût l'air de l'insulte, et il était facile de voir qu'il se faisait violence. » (MARMONTEL, *le bon Mari*.) — « Le feu des volcans n'est pas si éloigné du sommet des montagnes, et *il s'en faut* bien qu'il redescende au niveau des plaines. » (BUFFON.)

Si *il s'en faut* est précédé de la négative ou des mots *peu*, *guère*, etc., qui ont un sens négatif, ou bien encore si la phrase marque interrogation, la proposition subordonnée prend la négative *ne*, qui alors compense ou détruit le négatif exprimé par le verbe *il s'en faut*: « *Peu s'en est fallu* qu'il ne se soit tué. » (L'Académie, au mot *peu*.) — « *Il ne s'en faut* pas de beaucoup (423) que la somme n'y soit. » (M. LAVEAUX, *Dict. des difficultés gramm.*) « *Il s'en faut* peu que l'un ne soit du mérite de l'autre. » — « *Il s'en fallait* peu qu'il n'eût achevé. » — « *Il s'en est peu fallu* qu'il n'ait été tué. » (L'Académie, au mot *falloir*.) — « *Il ne s'en fallut* guère qu'il n'en vint à bout. » (BEAUZÉE.) — « *Il ne s'en faut* presque rien qu'il ne soit aussi grand que son frère. » (*Le Dict. crit. de Féraud*, au mot *falloir*.)

*Peu s'en faut* que Mathan ne m'ait nommé son père.

(Racine, *Athalie*, acte III, sc. 6.)

*Peu s'en faut* que d'amour la pauvre ne meure.

(Molière, *l'Étourdi*, acte I, sc. 4.)

« *Peu s'en faut* que je n'interrompe mon discours. » (FLÉCHIER.) — « Un discours que rien ne lie et n'embarrasse, marche et coule de soi-même, et *il s'en faut* peu qu'il n'aille quelquefois plus vite que la pensée même de l'orateur. » (BOILEAU, *Traité du Sublime*, ch. XVI.) — « *Peu s'en est fallu* qu'il ne l'ait obtenue à honte de la raison. » (D'ALEMBERT.)

Voyez, aux *Remarques détachées*, une observation sur le verbe *respirer*, qui se s'emploie le plus ordinairement qu'avec la négative.

#### PAS, POINT.

Présentement pour compléter nos observations sur les expressions négatives, il est nécessaire d'examiner: — Dans quelles cir-

(423) Voyez page 837, au mot *beaucoup*, dans quel cas il faut dire *il s'en faut* beaucoup, et *il s'en faut* de beaucoup.